

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2021 – 09		
Date validation officielle : 24/06/2021	Objet :SINP SIGOGNE Liste régionale des données naturalistes sensibles (données d'occurrence de taxons)	Vote : unanimité

Le CSRPN s'est exprimé sur la liste régionale des données naturalistes sensibles (données d'occurrence de taxons) lors des séances plénières des 15 octobre et 17 décembre 2020 sur la base des présentations de Franck Grossiord de Sigogne Bourgogne-Franche-comté.

Vu la liste régionale des données naturalistes sensibles flore - trachéophytes proposée par Sigogne Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant :

- le portage du SINP régional par Sigogne Bourgogne-Franche-Comté ;
- les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole du SINP NOR : TREL1704934N ;
- les principes d'habilitation des plateformes régionales du SINP validés le 04 juin 2018 par l'UMS Patrinat ;
- l'avis CSRPN n°2019-02 du 21/03/2019 sur la validation de la charte partenariale Sigogne ;
- que ces listes ont été établies en suivant le guide technique de définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP (2014) ;
- les CSRPN du 15 octobre 2020 et du 17 décembre 2020 ;
- vu l'avis CSRPN 2020-10 du 17 décembre 2020 sur la liste Liste régionale des données naturalistes sensibles (données d'occurrence de taxons) faune ;
- l'importance de définir une liste régionale des espèces sensibles afin que cette sensibilité soit appliquée dans l'ensemble des outils d'accès aux données, actuels (exemple <https://openobs.mnhn.fr/>) et à venir ;
- la révision régulière des listes au regard notamment des évolutions des listes rouges (régionales notamment) ;
- que cette liste a bénéficié de la collaboration d'experts du domaine ;
- les échanges en séance ainsi qu'avec différents membres du CSRPN selon leurs spécialités et les compléments ou modifications apportés en amont de la séance.

Le CSRPN :

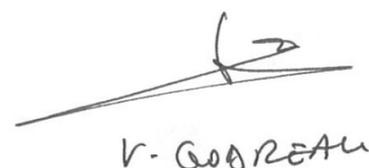
- valide la liste des données sensibles flore trachéophytes telle que présentée en annexe de cet avis ;
- note que l'étude de la sensibilité des taxons concernant les bryophytes, mollusques et poissons sera réalisée selon la méthode requise ;
- note que la sensibilité des autres taxons, et en particulier des taxons à caractère patrimonial (espèces menacées, protégées) sera étudiée.

Le CSRPN demande :

- que le floutage des données ne soit pas bloquant pour l'élaboration et la mise à jour des ZNIEFF ni pour des études universitaires ;
- que les règles sur les données sensibles en Bourgogne-Franche-Comté soient connues et appliquées par l'ensemble des structures au-delà du seul cadre naturaliste.

Le CSRPN émet un avis favorable sur la liste régionale des données naturalistes sensibles flore – trachéophytes au titre du SINP – SIGOGNE.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU